

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 284^{ème} session

SYNOPSIS

Date 15/03/2016 – 17/03/2016

Type d'activité Monitoring

Lieu Turin, Italie

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Examiner :

- les projets de conclusions XX-4 (2015) en ce qui concerne le Luxembourg;
- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- Suivre l'avancement de la Conférence Interparlementaire Turin II (17 mars) et le Forum sur les droits sociaux en Europe (18 mars).

Résultats 1) Le Comité a examiné les Conclusions XX-4 (2015) en ce qui concerne le Luxembourg ;

2) Le Comité a examiné les réclamations collectives à l'ordre du jour et les Rapporteurs en charge des réclamations en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;

3) Le Comité a examiné et adopté les rapports sur les dispositions non acceptées en ce qui concerne l'Arménie, la Bulgarie et l'Irlande ;

4) Le Comité a pris note des informations concernant l'organisation des événements de la Conférence Turin II. Les membres du Bureau du

Comité ont participé à la Conférence interparlementaire et tous les membres présents ont participé au Forum.

Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de finaliser les conclusions adoptées afin de les transmettre à l'Etat parties et les publier dès que possible ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;
- de finaliser les rapports sur les dispositions non acceptées en ce qui concerne l'Arménie, la Bulgarie et l'Irlande en vue de les notifier aux autorités compétentes dès que possible ;
- de rester en contact avec les autres Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées.

Participants

Giuseppe PALMISANO, Président
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Petros STANGOS, Vice-Président
Lauri LEPPIK, Rapporteur général
Colm O'CONNOR (absent le 17 mars)
Birgitta NYSTRÖM
Elena MACHULSKAYA (absente)
Karin LUKAS
Eliane CHEMLA
József HAJDÚ
Marcin WUJCZYK
Krassimira SREDKOVA
Raul CANOSA USERA
Marit FROGNER
François VANDAMME

Secrétariat CoE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint